

• Tarifs et capacités de la salle des fêtes

Salle des Fêtes (petite)				Salle des Fêtes (grande+petite)				
Sans chauffage		Avec chauffage		Sans chauffage		Avec chauffage		
Semaine	Week-end	Semaine	Week-end	Semaine	Week-end	Semaine	Week-end	
Oyentins	120 € +30€	150 € +30€	230 € +30€	295 € +30€	200 € +30€	250 € +30€	375 € +30€	440 € +30€
Associations Oyentines	Gratuit				Gratuit			
Personnes et associations extérieures	350 € +30€		515 € +30€		450 € +30€	600 € +30€	615 € +30€	720 € +30€
Capacité d'accueil	109 personnes				297 personnes			

• Procédure de réservation de la salle

Faire une **demande de pré-réservation** de salle, au minimum 15 jours avant la date d'occupation, auprès de la Mairie d'Oyeu.

Le **dossier de location** doit être complet au moins 8 jours avant la date de location.

Ce dossier comprend :

- Une **convention d'utilisation** des locaux municipaux, à signer en Mairie ;
- Le **règlement du montant de la location** (chèque à l'ordre du Trésor Public) ;
- Le **règlement du montant de la caution** à hauteur de 500 € (chèque à l'ordre du Trésor Public) ;
- Une **attestation de responsabilité civile** ;
- Un **supplément de 30 €** est demandé pour la **participation forfaitaire obligatoire** pour tous les particuliers (chèque à l'ordre du Comité des fêtes) ;
- S'il y a une demande de location de vaisselle/matériel, le règlement de celle-ci également (chèque à l'ordre du Comité des fêtes) ;
- La remise du **règlement intérieur** au locataire, pour prise en compte.

Les règlements se font uniquement par chèques bancaires et doivent être obligatoirement au nom de la personne qui loue la salle.